
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 11 mai 2026

Date de publication : 20/05/26



L'an deux mil vingt-six le onze mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 4 mai 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Mathieu BRONDEAU, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Nicolas FIQUET, Marie NAUDIN, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Christine HEINTZ, Nathalie LIEVENS, Jean-Luc BARBIER, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN



Délibération N° 16-05-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - TARIF DE L'ADHESION ANNUELLE 2026 AU SERVICE DE PORTAGE DE LIVRES

Lors du Conseil d'Administration du CIAS Haut Val de Sèvre du 25 janvier 2024, le tarif de l'adhésion annuelle au service de portage de livres à domicile a été fixé à 15 €, pour une distribution de documents réalisée 11 fois dans l'année.

Considérant la convention de partenariat conclue avec la Communauté de communes Haut Val de Sèvre pour la mise en œuvre du service de portage de documents à domicile à compter du 1^{er} janvier 2026,

Monsieur le Président propose de maintenir, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, le tarif de l'adhésion annuelle au service de portage de livres à domicile à 15 €.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE le tarif de l'adhésion annuelle au service de portage de livres à domicile pour 2026 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans ce dossier.**

Le Président,
Stéphane BAUDRY



Le secrétaire de séance,
Morgane SEMERDJIAN



